

## Atteinte à la vie privé et erreur de commande

Par Hénix, le 30/05/2011 à 15:04

Bonjour,

Suite a un achat sur un site marchand en ligne, j'ai était victime d'atteinte a la vie privé. Je m'explique :

J'ai effectué un achat sur un site en ligne qui c'est mal passer ! erreur de commande, produit non conforme a ceux commander ! je contacte leurs SAV pour échanger mes produits, le SAV peine a répondre aux mails, j'arrive finalement avec difficulté à avoir une adresse postal pour renvoyer mes produits et on m'indique que l'échange sera fait.

Ensuite silence radio du SAV relance de mails pas de réponse ou peut, par surprise je reçois ma commande retour SAV qui logiquement à du réparer les erreurs de commande il n'en est rien même produit retourner.

Je décide donc de laisser un message sur leurs forum de discussion pour expliquer mon mécontentement d'erreur de commande qui n'est pas régler, et du peut de réactivité de leurs SAV qui peine a répondre aux mail etc...

de la et pour garder bonne figure auprès des autres clients ils ce permette d'afficher a vu de tous le peut d'échange mail que nous avons eu sans mon accord et mon consentement avec les données personnel (nom de famille, mail etc...) ce qui est une atteinte à la vie privé.

Je voudrais savoir quel sont les démarches à faire pour l'erreur de commande qui est payer et non régler et surtout pour l'atteinte à la vie privé ? car le site marchand ne répond plus et fait l'autruche.

Cordialement !